

11 SEPTEMBRE

CLARIFICATION

Shaykh Hamûd Ibn 'Uqlâ' Ash-Shu'aybî

RÂYAH PUBLICATIONS



Préface de Râyah Publications

Louange à Allah, Seigneur des mondes, que les éloges et le salut d’Allah soient sur notre Prophète, sur sa famille et ses Compagnons.

Nous vous présentons la traduction d’une *fatwâ* traitant des attaques du 11 Septembre 2001 intitulée « *Éclaircissement sur les événement qui se sont produits en Amérique* » (*Bayân ‘ammâ djarâ fî Amrîkâ mina ahdâth*) du Shaykh Hamûd Ibn ‘Uqlâ’ Ash-Shu‘aybî – qu’Allah lui fasse miséricorde – en espérant l’agrément et la récompense d’Allah. Nous prions Allah سبحانه وتعالى qu’Il fasse profiter les Musulmans du savoir qu’elle contient.

La traduction de l’arabe au français n’étant pas une science exacte, nous avons fait tout notre possible pour rester fidèle au texte d’origine. Néanmoins, la perfection n’appartient qu’à Allah, et si nous avons fait une quelconque erreur nous demandons à Allah de nous pardonner, et invitons le lecteur à la signaler.

Nous recommandons à tous les Musulmans d’apprendre l’arabe afin de parfaire leurs connaissances dans la science islamique, car l’apprentissage de l’arabe est une obligation pour quiconque en a la possibilité.

Nous demandons à Allah qu’Il nous pardonne nos péchés, qu’Il nous raffermisse dans la vérité et dans l’accomplissement des bonnes œuvres.

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que les éloges et le salut d’Allah soient sur notre Prophète, sur sa famille et ses Compagnons.

Transcription						Voyelles longues	
ء	’	ز	z	ق	q	ا ى	â
ب	b	س	s	ك	k	ي	î
ت	t	ش	sh	ل	l	و	û
ث	th	ص	s	م	m		
ج	dj	ض	d	ن	n		
ح	h	ط	t	و	w		
خ	kh	ظ	zh	ة / ه	h		
د	d	ع	‘	ي	y		
ذ	dh	غ	gh				
ر	r	ف	f				

Biographie du Shaykh Hamûd Ibn 'Uqlâ' Ash-Shu'aybî



Son nom est Abû 'Abd Allah Hamûd Ibn 'Abd Allah Ibn 'Uqlâ' Ibn Muhammad Ibn 'Alî Ibn 'Uqlâ' Ash-Shu'aybî Al-Khâlidî, de la famille Djanâh de la tribu des Banî Khâlid.

Il est né dans la ville d'Ash-Shiqah, au nord de Buraydah, en l'an 1346 de l'Hégire (1927) et grandit au sein d'une famille versée dans la religion et l'honneur. Il apprit la lecture, l'écriture et le calcul à l'âge de 6 ans, avant d'être atteint par la variole et de perdre la vue à 7 ans. Malgré cette terrible épreuve, le Shaykh Hamûd ne cessa de faire des efforts pour apprendre, et ceci dès sa plus tendre enfance durant laquelle il apprit le travail de la terre et de l'irrigation avec son père 'Abd Allah, un propriétaire terrien, qui l'encourageait constamment.

Le Shaykh mémorisa le Coran à l'âge de 13 ans auprès du Shaykh 'Abd Allah Ibn Mubârak Al-'Umarî. À ce sujet, le Shaykh Hamûd dit : « *J'ai mémorisé le Coran à l'âge de 13 ans, en 1359 H. (1940). Néanmoins, j'ai fini de perfectionner ma mémorisation et de maîtriser les règles de lecture (Tadjwîd) du Coran à 15 ans, en 1361 H. (1942). Mon père fut très impliqué dans mon éducation et mon apprentissage, et m'encouragea à étudier les sciences religieuses.* »

Lorsqu'il atteignit 20 ans, il partit pour Riyad sur les conseils de son père afin d'étudier les sciences religieuses. Il passa environ un an auprès du Shaykh 'Abd Al-Latîf Ibn Ibrâhîm Âl Ash-Shaykh, chez qui il mémorisa et étudia les livres de base de la croyance, de l'héritage, de la grammaire et autres, parmi lesquels *Al-Adjrûmiyah*, *Al-Usûl Ath-Thalâthah*, *Ar-Rahabiyyah fî Al-Farâ'id*, *Al-Qawâ'id Al-Arba'ah*.

Il rejoignit ensuite le Shaykh Muhammad Ibn Ibrâhîm Âl Ash-Shaykh chez qui il mémorisa et étudia de nombreux ouvrages sur la foi, les sciences du Hadith, la jurisprudence (*Fiqh*), l'exégèse du Coran (*Tafsîr*), les fondements de la jurisprudence (*Usûl Al-Fiqh*) et la grammaire, parmi lesquels *Alfiyah Ibn Mâlik*, *Zâd Al-Mustaqna'*, *Kitâb At-Tawhîd*, *Kashf Ash-Shubuhât*, *Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah*, *Al-Arba'în An-Nawawiyah*, *Bulûgh Al-Marâm*, *Al-'Aqîdah At-Tahâwiyyah*, *Ad-Durrah Al-Mudiyyah*, *Al-'Aqîdah Al-Hamawiyyah*. Le Shaykh Hamûd dit à ce sujet : « *Je connais tous ces livres par cœur comme je connais la sourate Al-Fâtihah.* »

Le Shaykh Hamûd avait en effet une capacité de mémorisation impressionnante, au point

où lorsque le Shaykh Muhammad Ibn Ibrâhîm terminait son cours, les élèves – parmi lesquels certains sont devenus aujourd'hui hui de grands savants – se tournaient tous vers lui afin qu'il répète le cours entièrement.

Le Shaykh Hamûd passa environ 3 ans auprès du Shaykh Muhammad Ibn Ibrâhîm, jusqu'à l'ouverture de l'institut d'études religieuse en 1371 H., et dit à son sujet : « *Mon Shaykh, mon professeur, mon père – qu'Allah lui fasse miséricorde – m'a beaucoup influencé.* »

Le Shaykh Hamûd demeura aussi auprès du Shaykh Muhammad Al-Amîn Ash-Shanqîtî, chez qui il étudia l'exégèse du Coran (*Tasfîr*), la langue arabe, les sciences du Hadith, les fondements de la jurisprudence (*Usûl Al-Fiqh*) et la logique. Le Shaykh Hamûd fut très proche de lui, et dit à son sujet : « *Il me traitait et me considérait comme son fils.* » Quant au Shaykh Muhammad Al-Amîn, celui-ci dit du Shaykh Hamûd : « *De tous les Shaykh que j'ai rencontré, le plus brillant fut le Shaykh Muhammad Ibn Ibrâhîm, et de tous les élèves que j'ai rencontré, le plus brillant était le Shaykh Hamûd Al-'Uqlâ'.* »

Le Shaykh Hamûd étudia aussi auprès d'autres grands savants, tels le Shaykh 'Abd Al-'Azîz Ibn Bâz chez qui il étudia l'Unicité (*At-Tawhid*) et les sciences du Hadith, le Shaykh 'Abd Ar-Rahman Al-Ifrîqî chez qui il étudia également les sciences du Hadith, le Shaykh 'Abd Al-'Azîz Ar-Rashîd chez qui il étudia la jurisprudence (*Al-Fiqh*), le Shaykh Sa'ûd Ibn Rashûd, juge du tribunal de Riyad, le Shaykh Ibrâhîm Ibn Sulaymân, le Shaykh 'Abd Allah Al-Khalîfî ainsi qu'auprès de savants égyptiens chez qui il étudia la langue arabe, science qu'il appréciait par dessus tout. Á ce sujet, le Shaykh Abû Al-Khayl 'Abd Allah Ibn Husayn dit : « *Nous étudiions auprès du Shaykh Muhammad Ibn Ibrâhîm – qu'Allah lui fasse miséricorde – et lorsque Shaykh Hamûd débarqua d'Ash-Shiqah, nous fûmes impressionnés par sa maîtrise de la langue arabe.* »

Lorsque l'institut d'étude religieuse ouvrit à Riyad en 1371 H. (1951), le Shaykh Hamûd s'y inscrivit. Une fois diplômé de la faculté de Sharia, il fut nommé juge à Wâdî Ad-Dawâsir. Néanmoins, le Shaykh Muhammad Al-Amîn Ash-Shanqîtî alla trouver le Shaykh Muhammad Ibn Ibrâhîm, responsable des nominations, afin de le convaincre de le nommer enseignant à l'institut d'étude religieuse. Á ce sujet, le Shaykh Hamûd raconte : « *Une fois diplômé de l'institut de Sharia, je fus nommé juge à Wâdî Ad-Dawâsir. Apprenant cela, le Shaykh Muhammad Al-Amîn Ash-Shanqîtî se rendit auprès du Shaykh Muhammad Ibn Ibrâhîm pour lui dire que je devais être nommé enseignant et non juge... Et bien que lorsque le Shaykh Muhammad Ibn Ibrâhîm nommait quelqu'un juge il ne revenait jamais sur sa décision, celui-ci accepta car il respectait beaucoup le Shaykh Muhammad Al-Amîn.* »

En 1376 H. (1956), le Shaykh Hamûd fut donc nommé enseignant à l'institut d'étude religieuse pendant un an, puis à la faculté ou il enseigna pendant quarante ans. Il gravit tous les échelons jusqu'à obtenir le titre de professeur, et enseigna toutes les matières dispensées à l'institut et à la faculté tel l'Unicité (*At-Tawhîd*), la jurisprudence (*Al-Fiqh*), les sciences du Hadith, les fondements de la jurisprudence (*Usûl Al-Fiqh*), l'éloquence et la grammaire.

Le Shaykh Hamûd portait une grande attention à ses élèves et s'enquérait constamment de

leur situation. Lorsque l'un d'eux était malade, il le contactait, lui rendait visite et invoquait Allah pour son rétablissement. Il veillait aussi à ce que ses élèves soient sérieux et assidus et qu'ils maîtrisent parfaitement leurs cours. Le Shaykh était toujours présent pour ses élèves. Même pendant les jours de grandes chaleurs, lorsque la fatigue apparaissait sur son visage, celui-ci tenait toujours à poursuivre les cours malgré les protestations de ses étudiants, soucieux de le ménager.

Durant les quarante années ou il enseigna, le Shaykh Hamûd eut pour élève un grand nombre de savants et de réformateurs tel le Shaykh 'Alî Ibn Khudayr Al-Khudayr, qui étudia auprès de lui de nombreuses années. Le Shaykh Hamûd vantait constamment ses mérites et encourageait les élèves à étudier auprès de lui et à profiter de son savoir.

Le Shaykh eut aussi pour élève le Shaykh 'Abd Allah Al-Ghunaymân, le Shaykh Salmân Ibn Fahd Al-'Awdah, le Shaykh 'Abd Al-'Azîz Ibn Sâlih Al-Djawa'î, le Muftî 'Abd Al-'Azîz Âl Ash-Shaykh, le Shaykh Sâlih Al-Fawzân, le Shaykh Muhammad Ibn 'Uthaymîn et le Shaykh Al-Luhaydân. Certains ministres furent aussi parmi les élèves du Shaykh, tel le ministre de la justice 'Abd Allah Ibn Muhammad Ibn Ibrâhîm et l'ancien ministre des affaires islamiques 'Abd Allah Ibn Turkî. D'autres devinrent juges, tel le Shaykh 'Abd Ar-Rahman Ibn 'Abd Allah Al-'Adjlân, ancien président des tribunaux de la région d'Al-Qasîm, le juge de cassation 'Abd Ar-Rahman Ibn Sâlih Al-Djabr, le juge de cassation 'Abd Ar-Rahman Ibn Sulaymân Al-Djâr Allah, le juge de cassation 'Abd Ar-Rahman Ibn 'Abd Al-'Azîz Al-Kiliyyih, le juge de cassation 'Abd Ar-Rahman Ibn Ghayth, le président des tribunaux de Riyad Sulaymân Ibn Muhannâ, le sous-secrétaire du ministère de la justice Hamad Ibn Frayân, le sous-secrétaire du ministère de l'intérieur Ibrâhîm Ibn Dâwud, le président des organismes pour la promotion du bien et la prévention du mal 'Abd Al-'Azîz Ibn 'Abd Ar-Rahman As-Sa'îd...

Le Shaykh Hamûd fut aussi le directeur de thèse de beaucoup de doctorants, et fut chargé d'examiner et de valider les livres et les épîtres de ceux qui concouraient à l'obtention du titre d'enseignant, parmi lesquels le Shaykh Muhammad Ibn 'Uthaymîn, le Shaykh 'Abd Al-Qâdir Shaybah Al-Hamd, Abû Bakr Al-Djazâ'irî, Muhammad Amân Al-Djâmî Al-Sûmâlî, Rabî' Ibn Hâdî Madkhalî...

Le Shaykh est l'auteur de plusieurs livres, recherches, épîtres, réfutations et fatwa, parmi lesquels :

– *Kitâb Al-Imâmah Al-'Azdhmâ* (Le livre du grand Imâmah), une recherche qui lui permit d'obtenir le titre de professeur.

– *Kitâb Al-Qawl Al-Mukhtâr fî Hukm Al-Isti'ânah bil-Kuffâr* (La parole choisie concernant le fait de demander l'aide des mécréants).

– *Al-Barâhîn Al-Mutazhâhirah fî Hatmiyyah Al-Îmân bi-Llah wa Ad-Dâr Al-Âkhirah* (Les preuves claires sur l'obligation de croire en Allah et en l'au-delà).

– *Kitâb Mukhtasar Al-'Aqîdah* (résumé de la croyance).

– Il expliqua une partie du livre *Bulûgh Al-Marâm* (cette explication fut malheureuse-

ment perdue).

- Il participa à l'écriture du livre *Tashîl Al-Wusûl ilâ 'Ilm Al-Usûl*, enseigné à l'Université Islamique.
- Il expliqua les livres *Kitâb At-Tawhîd, Al-'Aqîdah At-Tadmuriyyah, Al-'Aqîdah Al-Hamawiyyah, Al-'Aqîdah Al-Wâsitiyyah, Al-'Aqîdah At-Tahâwiyyah*...

Le Shaykh est également connu pour ses fatwas allant à contresens de la politique du Roi saoudien et des savants qui lui sont dévoués, restant fidèle à la droiture et à la vérité, comme celle sur les événements du 11 septembre 2001 ou encore celle sur la légitimité du combat aux côtés du gouvernement taliban. Il fut d'ailleurs emprisonné en 1417 H. (1996) pendant plus de quarante jours et fut interdit d'émettre des fatwas à plusieurs reprises, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à proclamer la vérité jusqu'à la fin de sa vie.

Le Shaykh Hamûd fut assidu et constant dans l'adoration d'Allah tout au long de sa vie. En effet, il se levait tous les jours à trois heure du matin pour réciter le Coran jusqu'à la prière du matin. Par ailleurs, le Shaykh récita le Coran en entier quarante fois durant son emprisonnement qui dura environ quarante jours. Le Shaykh Hamûd était aussi un homme généreux qui donnait autant aux pauvres qu'à ses étudiants dans le besoin.

Le vendredi 4/11/1422 de l'Hégire (17/01/2002), alors qu'il était chez lui entouré de ses enfants, le Shaykh fut frappé d'une crise cardiaque juste avant la prière du Maghreb. Il fut transporté à l'hôpital de Buraydah ou il décéda quelques heures plus tard, qu'Allah lui fasse miséricorde et l'accepte dans Son Paradis.

La nouvelle de sa mort bouleversa ses proches parmi les étudiants et les savants, mais aussi les Musulmans du commun qui connaissaient ses prises de position courageuses et son intégrité. Des dizaines de milliers de personnes (plus de vingt milles) se réunirent pour assister à ses funérailles, parmi lesquels des érudits, des prédicateurs, des étudiants et des gens ordinaires venus de toute l'Arabie. Des centaines de gens se succédaient pour prier pour lui et d'après le témoignage des anciens de la ville de Qasîm, jamais une telle scène n'eut lieu auparavant. La Communauté musulmane perdit un grand érudit, mais ses positions et sa pensée demeurent.

Après la mort du Shaykh, certaines personnes se mirent à propager des mensonges à son sujet, chose qu'ils n'eurent jamais eu le courage de faire lorsqu'il était vivant, mais beaucoup de savants et d'étudiants en sciences religieuses prirent sa défense et démentirent ces calomnies.

Nous demandons à Allah de faire miséricorde au Shaykh Hamûd Ibn 'Uqlâ' Ash-Shu'aybî et de le placer en compagnie des Prophètes, des Véridiques, des Martyrs et des Pieux.[1]

1 Cette biographie est un résumé de celle écrite par 'Abd Ar-Rahman Ibn 'Abd Al-'Azîz Al-Djafan disponible sur le site internet du Shaykh Hamûd Ibn 'Uqlâ' Ash-Shu'aybî (http://www.al-oglaa.com/)

Éclaircissement sur les événement qui se sont produits en Amérique

A l'attention du noble Shaykh Hamûd Ibn 'Uqlâ' Ash-Shu'aybî, qu'Allah vous préserve.

Que la Paix, la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous.

De nombreuses voix se sont élevées suite aux attaques qui ont eu lieu aux États-Unis ; certaines personnes ont soutenu et loué ces attaques tandis que d'autres s'y sont opposé et les ont condamné. Quelle est, selon vous, la position correcte entre ces deux points de vues ?

Nous espérons que vous détaillerez votre réponse afin de répondre aux ambiguïtés qui se sont propagées parmi les gens.

Réponse du Shaykh :

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que les éloges et le salut d'Allah soient sur le Prophète digne de confiance (*Al-Amîn*), sur sa famille, sur tous ses Compagnons et sur ceux qui vivront selon leur voie jusqu'au Jour du Jugement.

Avant de répondre à la question, il est primordial de savoir que toute décision prise par les États(mécréants)-Unis, particulièrement celle impliquant une guerre, sont prises sur la base d'un sondage général d'opinion ou à travers un suffrage effectué au sein de la chambre des représentants. Cette chambre des représentants représente directement l'opinion du peuple américain à travers les membres qui la composent.

Cela signifie que tout Américain ayant voté en faveur de la guerre est un combattant, ou au moins un partisan et un soutien de cette guerre, comme nous le détaillerons plus loin si Allah le veut.

Il faut aussi savoir que ce qui gère les rapports entre Musulmans et mécréants est le Livre d'Allah (le Coran) et la Sunnah de son Prophète ﷺ[1], et pas la politique ou les intérêts personnels. Le Coran traite cette question [des rapports Musulmans-mécréants] de manière très claire, en raison de l'importance et du danger qu'elle représente. Donc lorsqu'on se réfère au Coran, on peut s'apercevoir avec certitude qu'il ne laisse aucun doute ou ambiguïté sur cette question.

Les nombreux versets traitant ce sujet se concentrent sur deux fondements : l'Alliance (*Al-Walâ'*) et le Désaveu (*Al-Barâ'*), ce qui prouve au passage que l'Alliance et le Désaveu sont des piliers de la Législation (*Sharî'ah*) d'Allah. Les savants de la Communauté, anciens et contemporains, sont d'ailleurs unanimes sur ce point. Allah ﷻ dit en guise d'avertissement sur le fait de s'allier et de pencher vers les mécréants :

1 Calligraphie signifiant « Que la prière et le salut d'Allah soient sur lui », la prière d'Allah sur Son Prophète étant l'éloge qu'Il fait de lui auprès des Anges. [NdT]

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ لاَ تَتَّخِذُواْ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى أَوْلِيَاء بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاء بَعْضٍ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ

« Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. »[1]

Et Il ﷻ dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَتَّخِذُوا عَدُوِّي وَعَدُوَّكُمْ أَوْلِيَاء تُلْقُونَ إِلَيْهِم بِالْمَوَدَّةِ وَقَدْ كَفَرُوا بِمَا جَاءكُم مِّنَ الْحَقِّ

« Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité... »[2]

Et Il ﷻ dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ لاَ تَتَّخِذُواْ بِطَانَةً مِّن دُونِكُمْ لاَ يَأْلُونَكُمْ خَبَالاً وَدُّواْ مَا عَنِتُّمْ قَدْ بَدَتِ الْبَغْضَاء مِنْ أَفْوَاهِهِمْ وَمَا تُخْفِي صُدُورُهُمْ أَكْبَرُ قَدْ بَيَّنَّا لَكُمُ الآيَاتِ إِن كُنتُمْ تَعْقِلُونَ

« Ô les croyants, ne prenez pas de confidents en dehors de vous-mêmes : ils ne failliront pas à vous bouleverser. ils souhaiteraient que vous soyez en difficulté. La haine s'est manifestée dans leur bouches, mais ce que leurs poitrines cachent est encore plus énorme. Voilà que Nous vous exposons les signes. Si vous pouviez raisonner ! »[3]

Et concernant l'obligation de désavouer les mécréants, Allah ﷻ dit :

قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِي إِبْرَاهِيمَ وَالَّذِينَ مَعَهُ إِذْ قَالُوا لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَاء مِنكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ اللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمُ الْعَدَاوَةُ وَالْبَغْضَاء أَبَدًا حَتَّى تُؤْمِنُوا بِاللَّهِ وَحْدَهُ

« Vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm (Abraham) et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul. » »[4]

Et Il ﷻ dit :

1 Sourate ***Al-Mâ'idah***, v. 51.
2 Sourate ***Al-Mumtahanah***, v. 1.
3 Sourate ***Âl 'Imrân***, v. 118.
4 Sourate ***Al-Mumtahanah***, v. 4.

لَا تَجِدُ قَوْمًا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ يُوَادُّونَ مَنْ حَادَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَلَوْ كَانُوا آبَاءهُمْ أَوْ أَبْنَاءهُمْ أَوْ إِخْوَانَهُمْ أَوْ عَشِيرَتَهُمْ أُوْلَئِكَ كَتَبَ فِي قُلُوبِهِمُ الْإِيمَانَ وَأَيَّدَهُم بِرُوحٍ مِّنْهُ وَيُدْخِلُهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ أُوْلَئِكَ حِزْبُ اللَّهِ أَلَا إِنَّ حِزْبَ اللَّهِ هُمُ الْمُفْلِحُونَ

« Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leur pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Allah a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent. »[1]

Et Il ﷻ dit :

وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِ إِنَّنِي بَرَاء مِّمَّا تَعْبُدُونَ إِلَّا الَّذِي فَطَرَنِي فَإِنَّهُ سَيَهْدِينِ

« Et lorsqu'Ibrâhîm (Abraham) dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera ». »[2]

Et Il ﷻ dit :

قُلْ إِن كَانَ آبَاؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ وَإِخْوَانُكُمْ وَأَزْوَاجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَالٌ اقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَارَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَاكِنُ تَرْضَوْنَهَا أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ اللّهِ وَرَسُولِهِ وَجِهَادٍ فِي سَبِيلِهِ فَتَرَبَّصُواْ حَتَّى يَأْتِيَ اللّهُ بِأَمْرِهِ وَاللّهُ لاَ يَهْدِي الْقَوْمَ الْفَاسِقِينَ

« Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son Messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre . Et Allah ne guide pas les gens pervers. » »[3]

Tous ces versets ainsi que des dizaines d'autres sont donc clairs sur l'obligation de prendre les mécréants pour ennemis, de les haïr et de se désavouer d'eux, et je ne pense pas que quiconque possède ne serait-ce qu'une once de savoir puisse ignorer cela.

Si cela est bien compris, alors sache que les États-Unis est un pays mécréant, ennemi de l'Islam et des Musulmans. Ce pays, qui a atteint le sommet de l'orgueil et de l'arrogance, a attaqué beaucoup de peuples musulmans comme ce fut le cas au Soudan, en Irak, en

1 Sourate *Al-Mudjâdilah*, v. 22.
2 Sourate *Az-Zukhruf*, v. 26-27.
3 Sourate *At-Tawbah*, v. 24.

Afghanistan, en Palestine, en Libye..., en s'alliant avec des puissances mécréantes telles la Grande-Bretagne et la Russie dans leurs offensives et leurs tentatives de domination.

De même, les États-Unis ont expulsé les Palestiniens de leurs terre et ont établi les *frères des singes et des porcs*[1] (les Juifs) en Palestine. Ils se tiennent aux côtés de l'état criminel juif en les aidant avec tout ce qu'ils peuvent, les soutiennent financièrement, leurs fournissent équipements militaires et leurs offrent leur expérience. Après ça, comment les États-Unis ne seraient-ils pas considérés comme un ennemi des peuples musulmans et en guerre avec eux ?

Néanmoins, lorsqu'ils se rebellèrent [contre Allah] et transgressèrent, lorsqu'ils devinrent arrogant et assistèrent à l'effondrement de l'Union soviétique face aux Musulmans en Afghanistan, ils supposèrent qu'ils étaient devenus la seule superpuissance et qu'il n'y avait rien au dessus d'eux. Mais ils oublièrent qu'Allah ﷻ est plus fort qu'eux et qu'Il est capable de les humilier et de les anéantir.

Par ailleurs, il est regrettable de voir que beaucoup de nos savants se sont laissés gagner par la pitié et l'émotion, tout en oubliant ou en faisant semblant d'oublier les massacres, les destructions et le mal perpétrés dans beaucoup de terres musulmanes par ce pays mécréant, qui lui n'a fait preuve d'aucune pitié ou de compassion.

Par conséquent, je pense qu'il est de mon devoir de répondre aux ambiguïtés à lesquelles se réfèrent certains de nos savants pour soutenir leurs positions.

Première ambiguïté : la question des pactes

J'ai entendu certains d'entre-eux prétendre qu'entre les États-Unis et nous il y a des accords et des pactes, et qu'il est par conséquent obligatoire que nous les respections. Ma réponse à cette ambiguïté est en deux points :

Premièrement : Celui qui soutient cela attribut la responsabilité de ces attaques aux Musulmans alors que jusqu'à présent rien ne permet légalement d'affirmer qu'ils sont derrière ces événements ou qu'ils y ont participé, et donc de dire qu'ils ont violé le pacte[2]. Si rien ne prouve que nous sommes les auteurs de ces attaques ou que nous y avons participé, comment pourrions-nous avoir violé les pactes ? D'autre part, proclamer notre inimitié, notre haine et notre désaveux de ces mécréants n'a aucun lien avec la violation des accords et des pactes, mais est un ordre qu'Allah nous a imposé dans Son Livre Glorieux.

Deuxièmement : En admettant qu'il y ait des traités et des pactes entre les Musulmans et les États-Unis, pourquoi ces derniers ne les respectent-ils pas et ne mettent pas fin aux

1 Il est rapporté dans le livre *Al-Mustadrak* d'Al-Hâkim que le Messager d'Allah ﷺ nomma ainsi les Juifs de la tribu des Bani Qurayzhah lorsqu'il assiégea leur forteresse. Il est aussi rapporté que 'Â'ishah ﵂ les nomma ainsi alors qu'elle était en compagnie du Messager d'Allah ﷺ. [NdT]

2 Les propos du Shaykh interviennent avant que les Mudjahidins aient revendiqué la responsabilité de ces attaques. [NdT]

attaques et aux agressions qu'ils font subir aux peuples musulmans ? En effet, il est connu que les traités et les pactes impliquent que les deux parties doivent les respecter, et que si ce n'est pas le cas alors leur traité est rompu. Allah ﷻ dit :

وَإِن نَّكَثُواْ أَيْمَانَهُم مِّن بَعْدِ عَهْدِهِمْ وَطَعَنُواْ فِي دِينِكُمْ فَقَاتِلُواْ أَئِمَّةَ الْكُفْرِ إِنَّهُمْ لاَ أَيْمَانَ لَهُمْ لَعَلَّهُمْ يَنتَهُونَ

« Et si, après le pacte, ils violent leurs serments et attaquent votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance - car, ils ne tiennent aucun serment - peut-être cesseront-ils ? »[1]

Deuxième ambiguïté : la question des innocents

Certains ont dit que des innocents qui n'avaient commis aucun péché avaient été tué lors de ces attaques. La réponse à cette ambiguïté se fera en plusieurs points :

Premièrement : As-Sa'ab Ibn Djathâmah ؓ rapporte que le Prophète ﷺ fut interrogé au sujet des femmes et des enfants des polythéistes tués lors des attaques nocturnes (*Al-Bayât*). Il répondit : *« Ils font partie d'eux. »*[2] Ainsi, ce hadith prouve qu'il est permis de tuer les femmes, les enfants et tous ceux qu'il est interdit de tuer quand ils sont isolés, lorsque ceux-ci sont mélangés aux combattants et qu'il est impossible de les distinguer. En effet, le Prophète ﷺ fut interrogé à propos de l'attaque nocturne (*Al-Bayât*), attaque durant laquelle il est impossible de distinguer [les combattants des non-combattants] ; il permit donc de les tuer car une chose peut être permise lorsqu'elle est accomplie accessoirement et interdite lorsqu'elle est accomplie seule[3].

Deuxièmement : Les commandants musulmans utilisaient des catapultes contre les mécréants lors des batailles. Or on sait que les projectiles tirés à l'aide d'une catapulte ne font aucune distinction entre les combattants et ceux qui ne le sont pas, et qu'ils peuvent atteindre ceux qu'ils nomment les « innocents ». Malgré cela, les Musulmans n'ont eu de cesse de l'utiliser durant leurs guerres.

Ibn Qudâmah a dit : *« Il est permis d'utiliser la catapulte car le Prophète ﷺ l'a utilisé contre les habitants de Taif, et 'Amr Ibn Al-'Âs a fait de même contre les habitants d'Alexandrie. »*[4]

---

1 Sourate ***At-Tawbah***, v. 12.

2 Hadith authentique rapporté par Al-Bukhârî, Livre du djihad et des expéditions, hadith n°3012 et par Muslim, Livre du djihad et des expéditions, hadith n°3281. [NdT]

3 يجوز تبعا ما لا يجوز استقلالا (*une chose peut être permise lorsqu'elle est accomplie accessoirement et interdite lorsqu'elle est accomplie seule)* : règle de jurisprudence (*Fiqh*) islamique. Pour illustrer cette règle, on peut prendre l'exemple d'un homme qui voyage à Médine dans le but de visiter la tombe du Prophète ﷺ ; son voyage dans ce but est interdit car contraire à la Sunnah. En revanche, s'il se rend à Médine dans le but de visiter la mosquée du Prophète ﷺ et d'y prier puis, accessoirement, qu'il y salue le Prophète ﷺ près de sa tombe, alors ceci est permis. [NdT]

4 *Al-Mughnî* avec son explication, t. 10, p. 503.

Et Ibn Al-Qâsim dit dans son livre *Al-Hâshiyah* : « *Il est permis d'utiliser la catapulte contre les mécréants même si des enfants, des femmes, des personnes âgées et des moines sont tués sans qu'ils soient visés, du fait qu'il est permis d'infliger des pertes [aux mécréants] selon l'unanimité de savants. Ibn Rushd a dit : « Il y a consensus [des savants] sur l'autorisation de causer des pertes chez n'importe quel type de polythéistes.* »[1]

Troisièmement : Les juristes (*Fuqahâ'*[2]) musulmans ont permis de tuer les prisonniers Musulmans que les mécréants utilisent comme bouclier humains afin de se protéger des flèches, bien que ces prisonniers musulmans n'aient commis aucun péché et qu'ils soient, selon leur terminologie, des innocents qu'il est interdit de tuer.

Ibn Taymiyyah a dit : « *Les savants sont unanimes sur le fait que : si l'armée des mécréants utilise des prisonniers musulmans comme bouclier humain, et qu'il y a un préjudice à craindre pour les Musulmans s'ils ne combattent pas, alors il est permis de combattre les mécréants, même si cela implique la mort des prisonniers musulmans.* »[3]

Ibn Qâsim a dit dans son livre *Al-Hâshiyah* : « *Al-Mardâwî a dit dans Al-Insâf : « Si les mécréants utilisent un Musulman comme bouclier humain, il n'est pas permis de les attaquer, sauf si l'on craint pour le sort des [autres] Musulmans. Dans ce cas, il est permis de les combattre, tout en ciblant les mécréants, et cela selon l'avis unanime des savants.* » »[4]

Nous aimerions maintenant poser une question à ceux qui utilisent le mot « terrorisme » pour qualifier ce qui s'est passé aux États-Unis, et nous souhaitons entendre leur réponse :

Comment qualifiez-vous le raid lancé par les États-Unis contre une usine pharmaceutique au Soudan[5], la détruisant et tuant tous les fonctionnaires et les ouvriers qui s'y trouvaient ? Ce raid américain ne fut pas considéré comme du terrorisme alors que les attaques de ces hommes contre eux doivent être considérées comme tel ? Pourquoi ont-ils critiqué et condamné ce qui s'est passé aux États-Unis alors que nous n'avons entendu personne critiquer ou condamner les bombardements américains de l'usine soudanaise, et le meurtre de ses occupants ?

Je ne vois aucune différence entre ces deux opérations si ce n'est que l'argent qui fut utilisé pour construire l'usine et l'exploiter était de l'argent musulmans et que les employés tués sous les décombres étaient musulmans, alors que les bâtiments détruits par ces pirates de l'air ont été construits avec l'argent des mécréants et les gens tués lors de cette attaque étaient mécréants. Est-ce là la différence qui a poussé certains de nos frères à qualifier de « terrorisme » ce qui s'est passé aux États-Unis, et à ne pas condamner ce qui s'est passé au Soudan ni à le qualifier de « terrorisme » ?! Et que dire de la famine qui frappa le peuple

1 *Al-Hâshiyah 'alâ Ar-Rawd*, t. 4, p. 271.

2 Pluriel de *Faqîh* : savant de l'Islam spécialiste de la jurisprudence islamique (*Fiqh*). [NdT]

3 *Madjmû' Al-Fatâwâ*, t. 20, p. 52, et t. 28, p. 537 et 546.

4 *Al-Hâshiyah 'alâ Ar-Rawd*, t. 4, p. 271.

5 Le Shaykh fait référence aux bombardements américains du 20 août 1998 contre l'usine pharmaceutique Al-Shifa à Khartoum, au Soudan. Ces attaques firent des dizaines de victimes et le complexe fut totalement détruit. Cette usine produisait plus de la moitié des stocks de médicaments du Soudan, y compris des antibiotiques et des vaccins.

libyen, de celle qui frappa le peuple irakien, des bombardements quasi quotidiens, des sanctions et des frappes qui s'abattent sur l'état islamique d'Afghanistan ? Comment qualifient-ils cela ? Est-ce du terrorisme ou pas ?!

Nous souhaitons aussi leur demander ce qu'ils entendent lorsqu'ils parlent d'innocents ?

Leur réponse ne peut être que l'une des trois suivantes :

La première situation : Si ces gens-là n'ont pas combattu pour leur pays, ne l'ont pas soutenu physiquement (en se battant avec eux), financièrement, en donnant des conseils ou leur opinion [pour gagner la guerre]...etc, alors il est interdit de les tuer à condition qu'on les distingue des combattants et qu'ils ne soient pas mêlés à eux. En revanche, s'ils sont mêlés aux combattants et qu'il n'est pas possible de les distinguer, ils peuvent être tués collatéralement. C'est le cas par exemple des personnes âgées, des femmes, des enfants, des malades, des infirmes et des moines isolés.

Ibn Qudâmah a dit : « *Il est permis de tuer les femmes et les enfants au cours d'une attaque nocturne (Al-Bayât) et dans les greniers souterrains (Al-Matmûrah*[1]*), sans avoir l'intention de les tuer délibérément alors qu'ils sont isolés [des combattants]. De même, il est permis d'abattre les animaux des mécréants si cela constitue un moyen pour les tuer et les vaincre, et il n'y a aucune divergence [des savants] à ce sujet.* »[2]

Il dit également : « *Il est permis d'attaquer l'ennemi de nuit. Ahmad Ibn Hanbal a dit : « Il n'y a aucun mal à attaquer l'ennemi de nuit. Les Byzantins ne furent-ils pas attaqué que de nuit ? ». Il dit aussi : « Nous ne connaissons personne qui désapprouve l'attaque de nuit. » »*[3]

Deuxième situation : Si ces gens ne participent pas directement à la guerre que mène leur pays, mais qu'ils le soutiennent financièrement ou en lui prodiguant des conseils [pour gagner la guerre], alors ce ne sont pas des innocents mais bien des combattants qu'on appelle *Ahl Ar-Rid'*[4] (c'est-à-dire les soutiens et les aides). Dans son livre *Al-Istidhkâr*, Ibn 'Abd Al-Barr dit : « *Il n'y a pas de divergence entre les savants sur la permission de tuer les femmes et les personnes âgées qui combattent, ainsi que les enfants capables de combattre qui ont combattu.* »[5]

Ibn Qudâmah a aussi rapporté le consensus des savants sur la permission de tuer les femmes, les enfants et les personnes âgées s'ils soutiennent leur peuple [dans le combat].

Ibn 'Abd Al-Barr a aussi dit : « *[Les savants] sont unanimes sur le fait que le Messager d'Allah ﷺ donna l'ordre de tuer Durayd Ibn As-Simmah*[6] *le jour de la bataille de Hunayn car il conseillait l'ennemi et proposait des stratagèmes pour gagner la bataille. Ainsi, toute personne âgée agissant*

---

1 Endroit souterrain utilisé pour stoker le blé ou autre denrée. [NdT]

2 *Al-Mughnî*, t. 10, p. 503, avec l'explication.

3 *Al-Mughnî*, t. 10, p. 503, avec l'explication. Alors qu il ne s en doutaient pas

4 *Ahl Ar-Rid'* (les soutiens) sont tous ceux qui participent indirectement à la guerre en soutenant l'ennemi (financièrement, idéologiquement...etc). [NdT]

5 *Al-Istidhkâr*, t. 14, p. 74.

6 Durayd Ibn As-Simmah était âgé de plus de 100 ans. [NdT]

de la sorte peut être tuée selon l'unanimité des savants. »[1]

Dans son explication de *Sahih Muslim* (chapitre du djihad), An-Nawawî rapporte aussi l'unanimité des savants sur la permission de tuer les mécréants âgés s'ils prodiguent des conseils [pour gagner la guerre].

Par ailleurs, Ibn Qâsim dit dans *Al-Hâshiyah* : « *[Les savants] sont unanimes sur le fait que la sentence pour avoir soutenu la guerre indirectement est la même que celle pour avoir combattu directement.* »

Ibn Taymiyyah rapporte aussi ce consensus et ajoute que ceux qui aident et soutiennent un groupe abstentionniste (*At-Tâ'ifah Al-Mumtani'ah*)[2] reçoivent le même traitement (faveurs et châtiment) qu'eux.

Troisième situation : Ils sont musulmans. Dans ce cas, il est interdit de les tuer lorsqu'ils sont séparés des mécréants. En revanche, s'ils sont mélangés aux mécréants et qu'il n'est pas possible de tuer ces derniers sans les toucher, alors il est permis de les tuer. La preuve à ce sujet a précédemment été évoquée dans le cas du bouclier humain.

Quant à ceux qui ne cessent de s'excuser pour les « innocents », sans même savoir qui sont ces « innocents », sont influencés par les termes occidentaux et leurs médias, au point où certains, qu'on ne pensait pas ainsi, commencent à reprendre les termes et les expressions autres que les nôtres, qui sont en contradiction avec le langage religieux.

De plus, il faut savoir qu'il est permis de faire aux mécréants ce qu'ils nous ont fait ; et ceci est une réponse et une preuve évidente contre ceux qui répètent le mot innocents. En effet, Allah ﷻ nous l'a permis conformément à Sa Parole :

وَإِنْ عَاقَبْتُمْ فَعَاقِبُواْ بِمِثْلِ مَا عُوقِبْتُم بِهِ وَلَئِن صَبَرْتُمْ لَهُوَ خَيْرٌ لِّلصَّابِرينَ

« Et si vous punissez, infligez [à l'agresseur] une punition égale au tort qu'il vous a fait. »[3]

Et Il ﷻ dit :

وَالَّذِينَ إِذَا أَصَابَهُمُ الْبَغْيُ هُمْ يَنتَصِرُونَ وَجَزَاء سَيِّئَةٍ سَيِّئَةٌ مِّثْلُهَا

« Et qui, atteints par l'injustice, ripostent. La sanction d'une mauvaise action est une mauvaise action identique . »[4]

Et parmi les paroles des savants sur la permission de la vengeance réciproque :

Ibn Taymiyyah dit : « *La vengeance réciproque est un droit [des Musulmans]. Ils peuvent y avoir recours pour se venger et prendre leur revanche mais ont aussi le choix de ne pas le faire. Et la patience est le meilleur des choix, ceci lorsque la vengeance n'aboutit à aucune avancée dans le*

1 *At-Tamhîd*, t. 16, p. 142.

2 Groupe qui s'abstient d'appliquer des obligations religieuses unanimement reconnues comme telles. [NdT]

3 Sourate ***An-Nahl***, v. 126.

4 Sourate ***Ash-Shûrâ***, v. 39-40.

djihad et n'empêche pas les mécréants de commettre leurs méfaits. En revanche, si la vengeance systématique les amènent vers la foi ou à prévenir de leurs agression, alors celle-ci est telle l'application d'une sentence et un acte de djihad légiféré. »[1]

De plus, ceux qui parlent de meurtre d'innocents sans limitation ni précision doivent de la même manière accuser le Messager d'Allah ﷺ, les Compagnons et ceux qui leurs ont succédé d'avoir – comme ils disent – « tué des innocents », puisque le Messager d'Allah ﷺ a utilisé une catapulte lors de la bataille de Taif, et une catapulte, par nature, ne fait aucune différence entre les gens. De même, le Prophète ﷺ a fait exécuter tous les hommes pubères, sans distinction, de la tribu juive des Bani Qurayzhah. Dans son livre *Al-Muhallâ*, Ibn Hazm commente le hadith de Atiyyah Al-Qurazhî : « *Je fus présenté au Prophète ﷺ le jour de la bataille de Qurayzhah. Ceux qui étaient pubères furent exécutés...* » en disant : « *Ceci fut [un décret] général du Prophète ﷺ, puisqu'il n'épargna ni tyran, ni commerçant, ni paysan, ni personnes âgées. Ceci est un consensus authentique [des Compagnons].* »[2]

Par ailleurs, Ibn Al-Qayyim dit dans son livre *Zâd Al-Ma'âd* : « *La manière de faire du Prophète ﷺ lorsqu'il concluait un traité ou un pacte avec un peuple était que : si ce peuple ou une partie d'entre-eux violaient le pacte, alors le Prophète ﷺ les combattait tous, même si le reste d'entre-eux continuaient à en respecter les clauses et en étaient satisfaits. Il les considérait comme ayant tous violé le pacte, comme il le fit avec les tribus Bani Qurayzhah, Bani An-Nazhîr et Bani Qaynuqâ', ainsi qu'avec les habitants de la Mecque. Telle était sa Sunnah envers ceux qui violaient les pactes.* »

Il dit également : « *Ibn Taymiyyah a émis une fatwa pour combattre les Chrétiens d'Orient lorsqu'ils aidèrent les ennemis des Musulmans en les finançant et en leurs fournissant des armes pour les combattre. Et bien qu'ils ne nous aient pas combattu directement, le Shaykh jugea qu'ils avaient violé le pacte, comme les Quraych*[3] *violèrent le pacte établi entre eux et le Prophète ﷺ en soutenant la tribu des Bani Bakr Ibn Wâ'il dans leur guerre contre ses alliés.* »

En conclusion

Nous savons que l'Occident mécréant, en particulier les États-Unis, utilisera et profitera de cet événement pour oppresser une nouvelle fois les Musulmans en Afghanistan, en Palestine, en Tchétchénie..., et ce quel qu'en soit l'auteur. Ils tenteront en priorité d'éradiquer complètement le djihad et ses partisans, mais ils n'y arriveront jamais. Ils les combattront au nom de la lutte contre le terrorisme et ils combattront nos frères Talibans de l'État islamique d'Afghanistan. Cet État a accueillit, protégé et soutenu les Mudjahidin à une époque où tous les autres leurs ont tourné le dos, et il ne s'est jamais soumis à l'Occident mécréant.

Pour cette raison, il est obligatoire d'aider cet État combattant par tous les moyens dont nous disposons. Allah ﷻ dit :

1 *Al-Furû'* de Ibn Muflih, t. 6, p. 218.
2 *Al-Muhallâ* t. 6 p. 299.
3 Tribu mecquoise dont est issu le Prophète. [NdT]

وَالْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاء بَعْضٍ

« Et les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. »[1]

Et Il ﷻ dit :

وَتَعَاوَنُواْ عَلَى الْبرِّ وَالتَّقْوَى

« Et entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété... »[2]

Il est donc obligatoire de les aider financièrement, physiquement (en combattant avec eux), en donnant des conseils ou des opinions [pour gagner la guerre], médiatiquement, en défendant leur honneur et leur réputation, en invoquant Allah ﷻ de leur donner la victoire, de les aider et les renforcer.

Et de la même manière que nous disons qu'il est obligatoire aux peuples musulmans de soutenir l'État Taliban, nous disons qu'il est obligatoire pour les pays musulmans, particulièrement les pays à proximités, d'aider et de soutenir cet État contre l'Occident mécréant.

Et ils doivent comprendre qu'abandonner cet État musulman qui est combattu pour sa religion et son soutien aux Mudjahidins, et soutenir les mécréants contre eux, revient à s'allier avec eux et à les aider contre les Musulmans.

Allah ﷻ dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ لاَ تَتَّخِذُواْ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى أَوْلِيَاء بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاء بَعْضٍ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ

« Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. »[3]

Et Il ﷻ dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَتَّخِذُوا عَدُوِّي وَعَدُوَّكُمْ أَوْلِيَاء تُلْقُونَ إِلَيْهِم بِالْمَوَدَّةِ وَقَدْ كَفَرُوا بِمَا جَاءكُم مِّنَ الْحَقِّ

« Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité... »[4]

Et Il ﷻ dit :

1 Sourate ***At-Tawbah***, v. 71.
2 Sourate ***Al-Mâ'idah***, v. 2.
3 Sourate ***Al-Mâ'idah***, v. 51.
4 Sourate ***Al-Mumtahinah***, v. 1.

قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِي إِبْرَاهِيمَ وَالَّذِينَ مَعَهُ إِذْ قَالُوا لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَاء مِنكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ اللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمُ الْعَدَاوَةُ وَالْبَغْضَاء أَبَدًا حَتَّى تُؤْمِنُوا بِاللَّهِ وَحْدَهُ

« Vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm (Abraham) et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul. » »[1]

Et Il ﷻ dit :

لَا تَجِدُ قَوْمًا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ يُوَادُّونَ مَنْ حَادَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَلَوْ كَانُوا آبَاءهُمْ أَوْ أَبْنَاءهُمْ أَوْ إِخْوَانَهُمْ أَوْ عَشِيرَتَهُمْ

« Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leur pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu... »[2]

Et Il ﷻ dit :

وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِ إِنَّنِي بَرَاء مِّمَّا تَعْبُدُونَ إِلَّا الَّذِي فَطَرَنِي فَإِنَّهُ سَيَهْدِينِ

« Et lorsqu'Ibrâhîm (Abraham) dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera ». »[3]

Et l'histoire et les peuples n'oublieront pas l'abandon de ces pays ; elle demeurera pour eux et pour leurs peuples un déshonneur qui restera dans l'histoire.

D'autre part, ces pays voisins doivent être avertir que s'ils abandonnent leurs frères, ne les aident pas et renforcent leurs ennemis contre eux, les punitions décrétées par Allah, Ses jours sombres et Son terrible châtiment s'abattront sur eux. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Le Musulman est le frère du Musulman, il ne ne le livre pas [à ses ennemis] et ne l'abandonne pas... »*. De même, il ﷺ a dit dans un hadith *Qudsî*[4] : *« Celui qui prend un de Mes Alliés pour ennemi, alors Je lui déclare la guerre. »* Et il ﷺ a dit : *« Quiconque est témoin de l'avilissement d'un Musulman et ne lui vient pas en aide alors qu'il le peut, Allah ﷻ l'avilira devant toute la création le Jour de la Résurrection. »*[5]

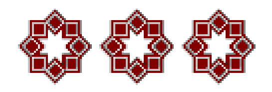
1 Sourate ***Al-Mumtahinah***, v. 4.
2 Sourate ***Al-Mudjâdalah***, v. 22.
3 Sourate ***Az-Zukhruf***, v. 26-27.
4 Un hadith *Qudsi* une parole divine rapportée par le Prophète Muhammad ﷺ avec ses mots et qui ne fait pas partie du Coran. [NdT]
5 Rapporté par Ahmad.

Nous voulons ici rappeler au Pakistan, que sa tolérance et sa soumission aux Américains, ennemis de l'Islam et des Musulmans, et leur permission d'utiliser leur espace aérien et terrestre, n'a rien à voir avec la sagesse, l'expérience ou la politique. En effet, cela donne aux Américains l'opportunité de connaître les secrets de leur pays et de dévoiler avec précision les sites de leurs réacteurs nucléaires qui terrorisent tant l'Occident. Cela pourrait aussi amener les Américains à permettre aux Juifs d'attaquer les réacteurs nucléaires pakistanais, comme ils l'ont fait avec ceux d'Irak dans le passé. Comment le Pakistan pourrait-il se sentir à l'abri de ses ennemis d'hier qui l'ont intimidé et menacé ? Je crois que même les gens sensés du Pakistan – sans parler de leurs religieux – n'accepteraient jamais cela et ne rendraient pas le travail facile à leurs ennemis d'hier.

Nous demandons à Allah de donner la victoire à Sa religion, d'élever Sa Parole, de donner force à l'Islam, aux Musulmans et aux Mudjahidins, et d'abandonner les États-Unis, ceux qui marchent derrière eux et ceux qui les aident. Il ﷻ en est le Garant et le Seul qui en soit capable. Que les éloges d'Allah soient sur notre Prophète, sur sa famille et tous ses Compagnons.

Dicté par le noble Shaykh Hamûd Ibn 'Uqlâ' Ash-Shu'aybî

28/6/1422 H.



Texte original en arabe

بيان عما جرى في أمريكا من أحداث

حضرة صاحب الفضيلة الشيخ حمود بن عبد الله الشعيبي حفظه الله

السلام عليكم ورحمة الله وبركاته وبعد :

لقد كثر الخوض والكلام في ما وقع من تفجيرات في أمريكا فمن مؤيد ومبارك ومن مستنكر ومندد فما هو الصواب في الاتجاهين حسب رأيكم ؟ كما نأمل بسط المسألة لكثرة الاشتباه عند الناس ؟

الجواب :-

الحمد لله رب العالمين والصلاة والسلام على النبي الأمين وعلى آله وصحابته أجمعين ومن سار على نهجهم إلى يوم الدين أما بعد :

قبل الإجابة على السؤال لابد أن نعرف أن أي قرار يصدر من الدولة الأمريكية الكافرة خاصة القرارات الحربية والمصيرية لا تقوم إلا عن طريق استطلاع الرأي العام أو عن طريق التصويت من قبل النواب في مجالسهم الكفرية والتي تمثل تلك المجالس بالدرجة الأولى رأي الشعب عن طريق وكلائهم البرلمانيين ، وعلى ذلك فإن أي أمريكي صوت على القتال فهو محارب ، وعلى أقل تقدير فهو معين ومساعد كما يأتي تبيين ذلك إن شاء الله .

وليعلم أن الذي يحكم العلاقات بين المسلمين والكفار كتاب الله وسنة نبيه صلى الله عليه وسلم وليست السياسة ولا المصالح الشخصية ، و هذه المسألة قد أوضحها الكتاب العزيز وبينها أوضح بيان لأهميتها وعظم خطرها ، فإذا رجعنا إلى الكتاب العزيز أدركنا بيقين أنه لم يدع شكا ولا لبسا لأحد في هذه المسألة .

والآيات الكثيرة التي تبحث في هذه المسألة تركز على أمرين هما الولاء والبراء مما يدل على أن الولاء والبراء ركن من أركان الشريعة وقد أجمع علماء الأمة قديما وحديثا على ذلك قال تعالى في التحذير من موالاة الكفار وتوليهم والركون إليهم : **(يا أيها الذين آمنوا لا تتخذوا اليهود والنصارى أولياء بعضهم أولياء بعض ومن يتولهم منكم فإنه منهم)** وقال تعالى **(يا أيها الذين آمنوا لا تتخذوا عدوي وعدوكم أولياء**

تلقون إليهم بالمودة ...) الآيات .

وقال تعالى (**يا أيها الذين آمنوا لاتتخذوا بطانة من دونكم لا يألونكم خبالا ودوا ما عنتم قد بدت البغضاء من أفواههم وما تخفي صدورهم أكبر ...**) الآيات ، وقال سبحانه وتعالى في وجوب التبرئ من الكفار (**قد كانت لكم أسوة حسنة في إبراهيم والذين معه إذ قالوا لقومهم إنا برءآؤا منكم ومما تعبدون من دون الله كفرنا بكم وبدا بيننا وبينكم العداوة والبغضاء أبدا حتى تؤمنوا بالله وحده**) وقال تعالى (**لا تجد قوما يؤمنون بالله واليوم الآخر يوادون من حاد الله ورسوله ولو كانوا آباءهم أو أبناءهم أو إخوانهم أو عشيرتهم ...**) الآية وقال سبحانه وتعالى (**وإذ قال إبراهيم لأبيه وقومه إنني براء مما تعبدون إلا الذي فطرني فإنه سيهدين**) .

وقال سبحانه وتعالى (**قل إن كان آباؤكم وأبناؤكم وإخوانكم وأزواجكم وعشيرتكم وأموال اقترفتموها وتجارة تخشون كسادها ومساكن ترضونها أحب إليكم من الله ورسوله وجهاد في سبيله فتربصوا حتى يأتي الله بأمره والله لا يهدي القوم الفاسقين**) .

هذه الآيات وعشرات الآيات الأخرى كلها نص صريح في وجوب معاداة الكفار وبغضهم والتبرئ منهم ولا أظن أحدا له أدنى إلمام بالعلم يجهل ذلك .

وإذا تقرر هذا فاعلم أن أمريكا دولة كافرة معادية للإسلام والمسلمين ، وقد بلغت الغاية والاستكبار وشن الهجمات على كثير من الشعوب الإسلامية كما فعلت ذلك في السودان والعراق والأفغان وفلسطين وليبيا وغيرها ، حيث تعاونت أمريكا مع قوى الكفر كبريطانيا وروسيا وغيرها في مهاجمتها ومحاولة القضاء عليها .

كما قامت أمريكا بتشريد الفلسطينيين من ديارهم وتركيز إخوان القردة والخنازير في فلسطين ، والوقوف إلى جانب دولة اليهود الفاجرة بكل ما لديها من دعم وتأييد بالمال والسلاح والخبرات فكيف تقوم أمريكا بهذه الأفعال ولا تعتبر عدوة للشعوب الإسلامية ومحاربة لها ؟

لكنها لما بغت وطغت وتكبرت ورأت دولة الاتحاد السوفييتي تحطمت وانهارت على أيدي المسلمين في الأفغان ظنت أنها أصبحت هي القوة المطلقة التي لا قوة فوقها ، ونسيت أن الله سبحانه وتعالى أقوى منها وهو قادر على إذلالها وتحطيمها .

وإن مما يؤسف له أن كثيرا من إخواننا العلماء غلبوا جانب الرحمة والعطف ونسوا أو تناسوا ما تقوم به هذه

الدولة الكافرة من تقتيل وتدمير وفساد في كثير من الأقطار الإسلامية فلم تأخذها في ذلك رحمة ولا شفقة.

وإنني أرى لزاما علي أن أجيب عن شبه يعتمد عليها بعض إخواننا من العلماء ويبررون بها مواقفهم .

الشبهة الأولى :

منها ما سمعته من بعضهم أن بيننا وبين أمريكا عهود ومواثيق فيجب علينا الوفاء بها و جوابي عن هذه الشبهة من وجهين :

الوجه الأول : أن المتكلم جازف باتهام المسلمين بالأحداث ولم يثبت شرعا حتى الآن أن المسلمين وراء الأحداث ، أو أنهم شاركوا فيها حتى يقال إنهم نقضوا العهد ، فإذا لم يثبت أننا قمنا بالتفجير ولم نشارك فيه فكيف نكون قد نقضنا العهود ، وإعلاننا لمعاداة هؤلاء الكفار وبغضهم والتبرئ منهم لا علاقة له بنقض العهود والمواثيق ، وإنما هو أمر أوجبه الله علينا بنص كتابه العزيز .

الوجه الثاني : وإذا سلمنا أن بين المسلمين وبين دولة أمريكا عهود ومواثيق فلماذا لم تف أمريكا بهذه المواثيق والعهود ، وتوقف اعتداءاتها وأذاها الكثير على الشعوب المسلمة ، لأن المعروف أن العهود والمواثيق تلزم المتعاهدين بالوفاء بالعهد وإذا لم يفوا انتقض عهدهم ، يقول الله تبارك وتعالى (**وإن نكثوا أيمانهم من بعد عهدهم وطعنوا في دينكم فقاتلوا أئمة الكفر إنهم لا أيمان لهم لعلهم ينتهون**) .

الشبهة الثانية :

يقولون إن في القتلى أبرياء لا ذنب لهم ، والجواب عن هذه الشبهة من عدة أوجه :

الوجه الأول : روى الصعب بن جثامة رضي الله عنه عن النبي صلى الله عليه وسلم أنه سئل عن أهل الديار من المشركين يبيّتون فيصاب من نسائهم وذرياتهم ، قال : هم منهم .

فإن هذا الحديث يدل على أن النساء والصبيان ومن لا يجوز قتله منفردا يجوز قتلهم إذا كانوا مختلطين بغيرهم ولم يمكن التمييز ، لأنهم سألوا الرسول صلى الله عليه وسلم عن البيات وهو الهجوم ليلا ، و البيات لا يمكن فيه التمييز ، فأذن بذلك لأنه يجوز تبعا ما لا يجوز استقلالا .

الوجه الثاني : أن القادة المسلمين كانوا يستعملون في حروبهم مع الكفار ضربهم بالمنجنيق ومعلوم أن المنجنيق إذا ضرب لا يفرق بين مقاتل وغيره ، وقد يصيب من يسميهم هؤلاء بالأبرياء ، ومع ذلك جرت سنة المسلمين في الحروب عليه ، قال ابن قدامة رحمه الله : ويجوز نصب المنجنيق لأن النبي صلى الله عليه

وسلم نصب المنجنيق على أهل الطائف ، وعمرو بن العاص نصب المنجنيق على أهل الإسكندرية . (المغني والشرح 10 / 503) . و قال ابن قاسم رحمه الله في الحاشية : ويجوز رمي الكفار بالمنجنيق ولو قتل بلا قصد صبيانا و نساءا وشيوخا ورهبانا لجواز النكاية بالإجماع ، قال ابن رشد رحمه الله : النكاية جائزة بطريق الإجماع بجميع أنواع المشركين (الحاشية على الروض 4 / 270)

الوجه الثالث : أن فقهاء المسلمين أجازوا قتل (الترس) من المسلمين إذا كانوا أسرى في يد الكفار وجعل الكفار هؤلاء المسلمين ترسا يقيهم نبال المسلمين مع أنه لا ذنب لهؤلاء المسلمين المتترس بهم وعلى اصطلاحهم فإن هؤلاء أبرياء لا يجوز قتلهم وقد قال ابن تيمية رحمه الله : وقد اتفق العلماء على أن جيش الكفار إذا تترسوا بمن عندهم من أسرى المسلمين وخيف على المسلمين الضرر إذا لم يقاتلوا فإنهم يقاتلون وإن أفضى ذلك إلى قتل المسلمين الذين تترسوا بهم . (الفتاوى 28 / 546 – 537 ، جـ 20 / 52) ، وقال ابن قاسم رحمه الله في الحاشية : قال في الإنصاف : وإن تترسوا بمسلم لم يجز رميهم إلا أن نخاف على المسلمين فيرميهم ويقصد الكفار ، وهذا بلا نزاع (الحاشية على الروض 4 / 271)

وهنا سؤال نوجهه للاخوة الذين يطلقون كلمة (الإرهاب) على ما حصل في أمريكا أريد منهم الجواب ، والسؤال هو :

عندما أغارت أمريكا بطائراتها وصواريخها على مصنع الأدوية في السودان فدمرته على من في داخله من موظفين وعمال فماتوا فماذا يسمى هذا ؟ فهل ما فعلته أمريكا في مصنع السودان لا يعتبر إرهابا ؟ وما فعله هؤلاء الرجال في مباني أمريكا يعتبر إرهابا ؟ لماذا شجبوا ونددوا لما حصل في أمريكا ولم نسمع أحدا ندد أو شجب تدمير أمريكا لمصنع السودان على من فيه ؟

إنني لا أرى فرقا بين العمليتين إلا أن الأموال التي أقيم بها المصنع وموّل بها أموال مسلمين ، والعمال والموظفون الذين هدم عليهم المصنع وماتوا فيه مسلمون ، والأموال التي أنفقت على المباني التي دمرها هؤلاء المختطفون أموال كفار ، والناس الذين هلكوا في هذا التفجير كفار ، فهل هذا الفرق هو الذي جعل بعض إخواننا يسمون ما حصل في أمريكا إرهابا !! ولا يشجبون ما حصل في السودان !! ومع ذلك لا يسمونه إرهابا !! وأيضا ما حصل للشعب الليبي من تجويع ؟ وما حصل للشعب العراقي من تجويع وضرب شبه يومي ؟ وما حصل لدولة أفغانستان المسلمة من حصار وضرب ؟ فماذا يسمى كل ذلك ؟ هل هو إرهاب أم لا ؟

ثم نقول لهؤلاء :

ماذا تقصدون بالأبرياء ؟

وهؤلاء لا يخلو جوابهم عن ثلاث حالات :

الحالة الأولى :

أن يكونوا من الذين لم يقاتلوا مع دولهم ولم يعينوهم لا بالبدن ولا بالمال ولا بالرأي والمشورة ولا غير ذلك ، فهذا الصنف لا يجوز قتله بشرط أن يكون متميزا عن غيره ، غير مختلط به ، أما إذا اختلط بغيره ولم يمكن تميزه فيجوز قتله تبعا وإلحاقا مثل كبار السن والنساء والصبيان والمرضى والعاجزين والرهبان المنقطعين ، قال ابن قدامة : ويجوز قتل النساء والصبيان في البيات (الهجوم ليلا) وفي المطمورة إذا لم يتعمد قتلهم منفردين ، ويجوز قتل بهائمهم يتوصل به إلى قتلهم وهزيمتهم ، وليس في هذا خلاف . (المغني والشرح 10 / 503) . وقال (ويجوز تبييت العدو ، قال احمد بن حنبل لا بأس بالبيات ، وهل غزو الروم إلا البيات ، قال ولا نعلم أحدا كره البيات (المغني والشرح 10 / 503)

الحالة الثانية :

أو هم من الذين لم يباشروا القتال مع دولهم المحاربة لكنهم معينون لها بالمال أو الرأي ، فهؤلاء لا يسمون أبرياء بل محاربين ومن أهل الردء (أي المعين والمساعد) . قال ابن عبدالبر رحمه الله في الاستذكار : لم يختلف العلماء فيمن قاتل من النساء والشيوخ أنه مباح قتله ، ومن قدر على القتال من الصبيان وقاتل قتل . الاستذكار (14 / 74) . ونقل الإجماع أيضا ابن قدامة رحمه الله في إباحة قتل النساء والصبيان وكبار السن إذا أعانوا أقوامهم , وقال ابن عبدالبر رحمه الله : وأجمعوا على أن رسول الله صلى الله عليه وسلم قتل دريد بن الصمة يوم حنين لأنه كان ذا رأي ومكيدة في الحرب ، فمن كان هكذا من الشيوخ قتل عند الجميع . التمهيد (16 / 142) . ونقل النووي رحمه الله في شرح مسلم في كتاب الجهاد الإجماع على أن شيوخ الكفار إن كان فيهم رأي قتلوا . ونقل ابن قاسم رحمه الله في الحاشية ، قال : وأجمعوا على أن حكم الردء حكم المباشر في الجهاد ، ونقل عن ابن تيمية رحمه الله هذا الإجماع ، ونقل عن ابن تيمية أيضا أن أعوان الطائفة الممتنعة وأنصارها منها فيما لهم وعليهم .

الحالة الثالثة :

أن يكونوا من المسلمين ، فهؤلاء لا يجوز قتلهم ما داموا مستقلين ، أما إذا اختلطوا بغيرهم ولم يمكن إلا قتلهم مع غيرهم جاز ، ويدل عليه مسألة التترس وسبق الكلام عنها .

وما يدندن حوله البعض عن الاعتذار للأبرياء دون معرفة من هم هؤلاء الأبرياء فإنما ذلك من آثار التأثر بالمصطلحات الغربية ووسائل الإعلام ، حتى أصبح من لم يُظن فيهم ذلك يرددون مصطلحات وعبارات غيرنا المخالفة للألفاظ الشرعية .

علما بأنه يجوز لنا أن نفعل بالكفار بمثل ما فعلوا بنا ، وهذا فيه رد وتبيين لمن ردد كلمة الأبرياء ، فإن الله سبحانه وتعالى أباح لنا ذلك ، ومن النصوص التي تدل على ذلك قوله تعالى (وإن عاقبتم فعاقبوا بمثل ما عوقبتم به) وقال تعالى (والذين إذا أصابهم البغي هم ينتصرون وجزاء سيئة سيئة مثلها) .

ومن كلام أهل العلم في جواز الانتقام بالمثل :

قال ابن تيمية : إن المثلة حق لهم ، فلهم فعلها للاستيفاء وأخذ الثأر ، ولهم تركها ، والصبر أفضل ، وهذا حيث لا يكون في التمثيل بهم زيادة في الجهاد ، ولا يكون نكالا لهم عن نظيرها ، فأما إذا كان في التمثيل الشائع دعاء لهم إلى الإيمان أو زجر لهم عن العدوان ، فإنه هنا من باب إقامة الحدود والجهاد المشروع ، نقله ابن مفلح عنه في الفروع (6 / 218) .

ويلزم لمن قال بمسألة قتل الأبرياء من دون تقييد ولا تخصيص أن يتهم الرسول صلى الله عليه وسلم والصحابة ومن بعدهم بأنهم من قتلة الأبرياء على اصطلاح هؤلاء القائلين ، لأن الرسول نصب المنجنيق في قتال الطائف ، ومن طبيعة المنجنيق عدم التمييز ، وقتل النبي عليه الصلاة والسلام كل من أنبت من يهود بني قريظة ولم يفرق بينهم ، قال ابن حزم في المحلى تعليقا على حديث : عرضت يوم قريظة على رسول الله صلى الله عليه وسلم فكان من أنبت قتل ، قال ابن حزم : وهذا عموم من النبي صلى الله عليه وسلم ، لم يستبق منهم عسيفا ولا تاجرا ولا فلاحا ولا شيخا كبيرا وهذا إجماع صحيح منهم . المحلى (7 / 299) . قال ابن القيم رحمه الله في زاد المعاد : وكان هديه صلى الله عليه وسلم إذا صالح أو عاهد قوما فنقضوا أو نقض بعضهم وأقره الباقون ورضوا به غزا الجميع ، وجعلهم كلهم ناقضين كما فعل في بني قريظة وبني النظير وبني قينقاع ، وكما فعل في أهل مكة ، فهذه سنته في الناقضين الناكثين . وقال أيضا : وقد أفتى ابن تيمية بغزو نصارى المشرق لما أعانوا عدو المسلمين على قتالهم فأمدوهم بالمال والسلاح ، وإن كانوا لم يغزونا ولم يحاربونا ورآهم بذلك ناقضين للعهد ، كما نقضت قريش عهد النبي صلى الله عليه وسلم بإعانتهم بني بكر

بن وائل على حرب حلفائه .

وفي الختام :

فنحن نعرف أن الغرب الكافر خصوصا أمريكا سوف تستغل الأحداث وتوظفها لصالحها لظلم المسلمين مجددا في أفغانستان وفلسطين و الشيشان وغيرها مهما كان الفاعل ، وسوف تقدم على تكملة تصفية الجهاد وأهله ولن تستطيع ذلك وسوف تحاربهم بدعوى محاربة الإرهاب ، وسوف تقدم على محاربة إخواننا المسلمين في دولة طالبان الأفغانية المسلمة ، هذه الدولة التي حمت وآوت المجاهدين ونصرتهم في الوقت الذي تخلى عنهم غيرهم ، وأيضا لم ترضخ للغرب الكافر .

لذا يجب نصرة هذه الدولة المجاهدة كلٌ بما يستطيع ، قال تعالى (والمؤمنون والمؤمنات بعضهم أولياء بعض) وقال تعالى (وتعاونوا على البر و التقوى) ويجب إعانتهم بالمال والبدن والرأي والمشورة والإعلام والذب عن أعراضهم وسمعتهم والدعاء لهم بالنصر والتأييد والتثبيت .

وكما قلنا إنه يجب على الشعوب المسلمة نصرة دولة طالبان فكذلك يجب على الدول الإسلامية خصوصا الدول المجاورة لها والقريبة منها مساعدة دولة طالبان وإعانتها ضد الغرب الكافر .

وليعلم أولئك أن خذلان هذه الدولة المسلمة المحاربَة لأجل دينها ونصرتها للمجاهدين ونصرة الكفار عليها نوع من الموالاة والتولي والمظاهرة على المسلمين ، (**يا أيها الذين آمنوا لاتتخذوا اليهود والنصارى أولياء بعضهم أولياء بعض ومن يتولهم منكم فإنه منهم**) وقال تعالى (**يا أيها الذين آمنوا لاتتخذوا عدوي وعدوكم أولياء تلقون إليهم بالمودة ...**) الآية ، وقال (**قد كانت لكم أسوة حسنة في إبراهيم والذين معه إذ قالوا لقومهم إنا برآؤا منكم ومما تعبدون من دون الله كفرنا بكم وبدا بيننا وبينكم العداوة والبغضاء أبدا حتى تؤمنوا بالله وحده**) وقال تعالى (**لا تجد قوما يؤمنون بالله واليوم الآخر يوادون من حاد الله ورسوله ولو كانوا آباءهم أو أبناءهم أو إخوانهم أو عشيرتهم ...**) الآية وقال سبحانه وتعالى (**وإذ قال إبراهيم لأبيه وقومه إنني براء مما تعبدون إلا الذي فطرني فإنه سيهدين**) ، ولن ينس التاريخ والشعوب لهذه الدول هذا الخذلان ، وسوف يبقى عارا عليهم وعلى شعوبهم يعيّرون به مدى التاريخ .

ولتحذر تلك الدول المجاورة إذا خذلوا إخوانهم فلم يساعدوهم ومكنوا أعداءهم منهم من عقوبات الله القدرية وأيامه المؤلمة ونكاله العظيم ، قال صلى الله عليه وسلم : المسلم أخو المسلم لا يسلمه ولا يخذله .. الحديث ، وقال عليه الصلاة والسلام كما في الحديث القدسي : من عادى لي وليا فقد آذنته بالحرب ، و

قال صلى الله عليه وسلم : من أذل عنده مؤمن فلم ينصره وهو قادر على أن ينصره أذله الله عز وجل على رؤوس الخلائق يوم القيامة ، رواه أحمد .

ونحب أن ننبه دولة باكستان بأن سماحها واستسلامها للأمريكان أعداء الإسلام والمسلمين وتمكينهم من أجوائهم وأراضيهم ليس من الحكمة ولا الحنكة ولا السياسة في شيء ، لأنه يؤدي إلى إتاحة الفرصة للأمريكان للاطلاع على أسرار دولتهم والى اكتشاف مواقع المفاعل الذري بدقة الذي أرعب الغرب ، وربما يؤدي ذلك من الأمريكان إلى تمكين اليهود لضرب المفاعل النووي الباكستاني كما فعلوا بالمفاعل النووي العراقي من قبل ، وكيف تأمن دولة باكستان أعداءها بالأمس الذين هددوها وتوعدوها ، وإنني أظن أن عقلاء دولة باكستان فضلا عن متدينيها لن يقبلوا بذلك ولن يلقوا بأيديهم سهلة ميسرة لأعداء الأمس .

نسأل الله أن ينصر دينه و يعلي كلمته ويعز الإسلام والمسلمين والمجاهدين وأن يخذل أمريكا واتباعها ومن أعانها ، إنه ولي ذلك والقادر عليه وصلى الله على نبينا محمد وعلى آله وصحبه أجمعين .

أملاه فضيلة الشيخ

أ . حمود بن عقلاء الشعيبي

28 / 6 / 1422 هـ

